

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE



www.extrasynthese.com

Version      Date de révision      Date de création  
12.04.00      12/11/2024      01/06/2016  
Remplace      11.03.00(2023-10-02)

## 1 . IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

## 1.1 Identificateurs du produit

Nom du produit : [\(Z\)-Aberchrome 540](#)  
Code article : 8201  
Numéro de CAS : 59000-87-2      Numéro CE : -

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Réactif pour utilisation en laboratoire, destiné uniquement à la recherche scientifique.

## 1.3 Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de sécurité

Extrasynthese  
Z.I Lyon Nord  
Impasse Jacquard - C.S 30062  
69727 GENAY CEDEX - FRANCE  
Téléphone : 04 78 98 20 34  
Fax : 04 78 98 19 45  
info@extrasynthese.com

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence (I.N.R.S France) : Tél :

(33)(0)145-42-59-59

## 2 . IDENTIFICATION DES DANGERS

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Selon le règlement (CE) N°1272/2008

N'est pas une substance, ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

## 2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec le règlement (CE) N°1272/2008

N'est pas une substance, ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

## Pictogramme

Non requis

## Mention de danger

Non requis

## Conseils de prudence

P260      Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P262      Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

## Informations additionnelles sur les dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

## 2.3 Autres Dangers

Pas de dangers connus.

## 3 . COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.1 Substances

Nom du produit : (Z)-Aberchrome 540  
Formule empirique : C15H16O4  
Numéro de CAS : 59000-87-2  
Synonymes : (Z)-alpha-2,5-Dimethyl-3-furylethylidene(isopropylidene)succinic anhydride  
Numéro CE :

## (Z)-Aberchrome 540

| Numéro de CAS | Concentration | Classification |
|---------------|---------------|----------------|
| 59000-87-2    | < 100%        |                |

Pour le texte complet des mentions de danger H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 16.

### 3.2 Mélanges

Ne s'applique pas

## 4 . PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description de premiers secours

#### Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### Inhalation

En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air libre. Si la respiration est difficile, mettre sous oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

#### Contact avec la peau

Laver abondamment avec de l'eau et du savon.

#### Contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

#### Ingestion

Ne pas faire vomir ou faire avaler quelque chose à une personne inconsciente. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles.

## 5 . MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone, poudre chimique.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance

Vapeurs nocives/toxiques, oxydes de carbone peuvent être libérés lors d'un incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

## 6 . MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Evacuer le personnel de la zone contaminée. Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les canalisations d'égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.

### 6.3 Methodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser sans créer de poussières et mettre dans des récipients adaptés et fermés en vue de l'élimination. Laver les parties souillées avec de l'eau et du savon. Confiner les eaux de lavage et mettre en décharge conformément aux réglementations locales. Après nettoyage, éliminer rapidement les traces d'eau avec un produit absorbant les liquides (par exemple : sable, sciure, liant universel, Kieselguhr)

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination voir section 13.

## 7 . MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Lors de la manipulation, utiliser les protections individuelles adéquates (voir rubrique 8). Suivre les mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

### 7.2 Manipulation spécifique

Pas de données disponibles.

### 7.3 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, en tenant compte à d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais et bien aéré.  
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et à l'abri de la lumière.  
Stocké à <+8°C

### 7.4 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

**8 . CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)**

Pas de données disponibles.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Précaution respiratoire**

Porter impérativement un masque approprié, testé et approuvé par les normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

**Protection des mains**

Manipuler avec des gants de protection satisfaisants aux spécificités de la directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui dérive de cette directive.

**Protection des yeux**

Porter des lunettes de protection.

**Protection de la peau**

Porter des vêtements de protection (blouses, combinaisons) adaptés en fonction de la quantité et du niveau d'activité de la substance au poste de travail.

**9 . PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|   |                                                                     |                              |
|---|---------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| a | Etat physique                                                       | : Poudre                     |
| b | Odeur                                                               | : Pas de données disponibles |
| c | Seuil olfactif                                                      | : Pas de données disponibles |
| d | pH                                                                  | : Pas de données disponibles |
| e | Point de fusion / point de congélation                              | : Pas de données disponibles |
| f | Point initial d'ébullition/domaine d'ébullition                     | : Pas de données disponibles |
| g | Point éclair                                                        | : Pas de données disponibles |
| h | Taux d'évaporation                                                  | : Pas de données disponibles |
| i | Inflammabilité (solide, gaz)                                        | : Pas de données disponibles |
| j | Limites inférieures / supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | : Pas de données disponibles |
| k | Pression de vapeur                                                  | : Pas de données disponibles |
| l | Densité de vapeur                                                   | : Pas de données disponibles |
| m | Densité relative                                                    | : Pas de données disponibles |
| n | Solubilité                                                          | : Pas de données disponibles |
| o | Coefficient de partage: n-octanol/eau                               | : Pas de données disponibles |
| p | Température d'auto-inflammabilité                                   | : Pas de données disponibles |
| q | Température de décomposition                                        | : Pas de données disponibles |
| r | Viscosité                                                           | : Pas de données disponibles |
| s | Propriétés explosives                                               | : Pas de données disponibles |
| t | Propriétés comburentes                                              | : Pas de données disponibles |

**9.2 Autres Informations**

Pas de données disponibles

**10 . STABILITE ET REACTION****10.1 Réactivité**

Pas de données disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conforme aux prescriptions.

**10.4 Conditions à éviter**

Pas de données disponibles.

**10.5 Matières incompatibles**

Pas de données disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit de décomposition dangereux si les indications pour la manipulation et le stockage sont respectées. Lors d'une forte surchauffe de la substance ou lors d'un incendie, des produits de décomposition gazeux peuvent se dégager.

**11 . INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë orale**

Pas de données disponibles.

**Toxicité aiguë cutanée**

Pas de données disponibles.

**Toxicité aiguë par inhalation**

Pas de données disponibles.

**Corrosion cutanée**

Pas de données disponibles.

**Irritation cutanée**

Pas de données disponibles.

**Lésions oculaires graves**

Pas de données disponibles.

**Irritation oculaire**

Pas de données disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Pas de données disponibles.

**Sensibilisation cutanée**

Pas de données disponibles.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Pas de données disponibles.

**Cancérogénicité**

Pas de données disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Pas de données disponibles.

**Toxicité pour certains organes cibles-exposition unique**

Pas de données disponibles.

**Toxicité pour certains organes cibles-expositions répétées**

Pas de données disponibles.

**Danger par aspiration**

Pas de données disponibles.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Pas de données disponibles.

**12 . INFORMATIONS ECOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Pas de données disponibles.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas de données disponibles.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas de données disponibles.

**12.7 Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles.

**13 . CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les excédents et les solutions non recyclables doivent être orientés vers une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets, tout en respectant les prescriptions réglementaires locales. Les emballages contaminés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

**14 . INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non soumis aux règlements sur le transport.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Pas attribué

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

-

**14.4 Groupe d'emballage**

-

**14.5 Dangereux pour l'environnement**

Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Il n'y a aucune information additionnelle.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

**15 . INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 96/82/CE (SEVESO) : non concernée.

Règlement CE 2037/2000 (couche d'ozone) : non concernée.

Règlement 850/2004 (polluants organiques persistants) : non concernée.

Règlement REACH-Titre VII (autorisations) et Titre VIII (restrictions) : non concernée.

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Non concernée.

**16 . AUTRES INFORMATIONS****Utilisation**

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Elles sont données à titre indicatif sans engagement de notre part. A ce titre, nous dégageons notre responsabilité de l'usage qui est fait de nos produits et des informations données ci-dessus.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Agreement on Dangerous Goods by Road

RID: Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail

IATA: International Air Transport Association

CAS: Chemical Abstract Service

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

**Texte intégral des phrase(s) R et phrase(s) S conformément à la directive 67/548/CEE - Texte intégral des mentions de danger H citées à la rubrique 3**

Ne s'applique pas.